

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2026 A 20H
sur convocation du 18 mai 2026

PRESENTS : Stéphane GRALL, Valérie NOUVEL, Jacky FRANCOIS, Jocelyne LEROUX, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Denis FREMON, Angélique LORIN, Éric RUAULT, Benoit PACILLY, Cindy LEBRETON, Clémence DUJARDIN, Baptiste GALLE

PROCURATIONS : Valérie BAZIRE donne procuration à Angélique LORIN

ABSENTS EXCUSES : Valérie BAZIRE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyne LEROUX

ORDRE DU JOUR

- ⇒ L'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2026
- ⇒ Le règlement intérieur du Conseil municipal
- ⇒ La désignation d'un correspondant défense
- ⇒ Le projet de sécurisation du bourg : demande de subvention auprès du Département au titre des « amendes de police »
- ⇒ La présentation de l'application mobile de communication des collectivités « Panneau Pocket »
- ⇒ La proposition de création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- ⇒ La proposition de création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- ⇒ Personnel : Pour information- Le remplacement d'un agent à temps partiel
- ⇒ Personnel : Pour information- Le plan de formation des agents 2026
- ⇒ La demande de subvention pour le transport aux séances de piscine de l'école les St Pères de Ducey-les-chéris
- ⇒ Le renouvellement de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2026
- ⇒ Informations diverses (Prochaines manifestations, réunions...)

2026-05-27 01 L'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 avril 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 23 avril 2026.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2026.

2026-05-27 02 Le règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur, obligatoire pour toute commune de 1000 habitants et plus, vient préciser les règles de fonctionnement interne du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Le règlement est annexé à la délibération.

2026-05-27 03 La désignation d'un correspondant défense

Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de Défense.

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le Ministre des armées et des anciens combattants a adressé un courrier pour rappeler le rôle du correspondant.

Valérie Nouvel était la correspondante défense, lors de la précédente mandature. Elle propose de renouveler sa candidature à moins qu'un conseiller souhaite être désigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, désigne Valérie Nouvel unique candidate, en qualité de correspondante défense.

2026-05-27 04 Le projet de sécurisation du bourg : demande de subvention auprès du Département au titre des « amendes de police »

Pour rappel, des travaux importants d'aménagement de la sécurité au centre bourg ont été réalisés : en 2014 sur le secteur de la mairie, en 2016 l'accès au groupe scolaire et aux commerces et en 2017 les entrées de bourg, ces secteurs étant beaucoup empruntés par les véhicules pour aller vers l'A84, la zone de Cromel ou de la Baie, et aussi vers les villes d'Avranches et de Ducey. De même, en 2021, l'entrée du lotissement le Chant de la Pierre au niveau de la RD 78 a été sécurisé par la réalisation d'un plateau surélevé avec la signalisation appropriée, un rétrécissement de l'entrée de bourg, l'évacuation des eaux pluviales, l'éclairage public et l'aménagement d'un cheminement piéton.

La commission des travaux s'est réunie le samedi 25 avril et a étudié les travaux pour la sécurisation du bourg sur 2 points : aux écoles (RD 78) et rue des Estuaires (RD 103). Ce sont des voies très fréquentées.

Au niveau des écoles, ces travaux comprennent la pose de marquage au sol indiquant l'école des 2 côtés de la chaussée et d'un panneau LED.

Au niveau de la rue des Estuaires, ces travaux comprennent la remontée d'un passage piéton, la pose de potelets boule blanche pour marquer l'entrée du passage piéton et d'un radar pédagogique dans le sens de Cromel vers le Bourg.

De plus, après l'avis du service des routes départementales du sud Manche, il est conseillé d'ajouter, avant et après le passage piéton, un marquage au sol indiquant la vitesse limitée à 30 km/h.

Ces projets ont reçu un avis favorable des services voiries du département de la Manche.

Pour ces différents travaux qui pourraient s'élever à 11 371.10 € HT, nous pourrions bénéficier des amendes de police à hauteur de 30 %.

ESTIMATIF PREVISIONNEL :

✦ **Pour le secteur de l'école :**

La pose de marquage au sol : 1 880 € HT – 376 € TVA – 2 256 € TTC

Le panneau LED : 4 405.85 € HT – 881.17 € TVA – 5 287.02 € TTC

✚ Pour la rue des Estuaires :

Aménagement du passage piéton et marquage au sol : 2 041.50 € HT – 408.30 € TVA – 2 449.80 € TTC
Le radar pédagogique : 3 043.75 € HT – 608.75 € TVA – 3 652.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Approuve le projet de travaux de sécurisation au niveau des écoles et de la rue des Estuaires**
- **Accepte l'estimation prévisionnelle des travaux pour un montant de 11 371.10 € HT**
- **Sollicite une aide financière au titre des amendes de police programme 2026 auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Manche.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

Ces travaux seront effectués au cours de l'année 2026.

De plus, les élus ont échangé sur la problématique de la vitesse sur la commune. Ce problème concerne toutes les communes. Les automobilistes roulent trop vite, même si la commune investit régulièrement pour la sécurisation des voies.

Les élus souhaiteraient investir dans des figurines au niveau des passages piétons (à la boulangerie, au bar le Lait Bouilli et en face de la salle des fêtes). Ces travaux pourront être étudiés dans un second temps.

De même, la sécurisation au niveau du stade est un sujet qui interroge le conseil même si M. le Maire rappelle que cette voie est hors agglomération et départementale et qu'il est difficile de pouvoir faire plus pour le moment.

2026-05-27 05 La présentation de l'application mobile de communication des collectivités « Panneau Pocket »

A- Panneau Pocket

La possibilité de pouvoir communiquer avec les habitants de la commune est une question qui a été étudiée par la commission Communication, le 6 mai dernier. Madame Cindy Lebreton, conseillère municipale déléguée à la communication a pris contact avec le prestataire Panneau Pocket, qui propose une application mobile.

La version standard est à 180 € TTC/an avec possibilité de réduction car la commune est membre de l'association des mairies rurales de la Manche. Si nous prenons le Panneau Pocket plus, nous sommes à 100 € TTC de plus par an, La commission a émis un avis favorable pour la version de base et le panneau Pocket plus, qui permet l'ajout de fonctionnalités pour les associations, fêtes et manifestations. Il est possible de s'abonner pour 1, 2 ou 3 ans.

C'est un moyen de communication complémentaire au panneau, site internet et bulletin communal. Il permet de communiquer au plus près des habitants, et d'apporter des informations aux usagers.

Cette application a déjà fait ses preuves dans d'autres communes aux alentours, elle fonctionne très bien. Les élus sont partants pour 3 ans avec l'option panneau Pocket plus.

Les élus, à l'unanimité sont favorables à l'adhésion de la commune à Panneau Pocket. M. Le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

B- Distribution des flyers Panneau Pocket

Afin d'être optimum dès le début de l'application, un devis a été demandé à la Poste pour la distribution des flyers auprès des habitants pour un montant de 178.67 € HT.

Les élus, à l'unanimité sont favorables à la signature du devis de la poste pour la distribution des flyers informant de la mise en route de l'application pour la commune.

2026-05-27 06 La proposition de création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Lors de la commission « personnel » du mardi 28 avril dernier, plusieurs sujets concernant le personnel communal ont été étudiés.

Un agent a obtenu son concours interne de rédacteur principal 2^{ème} classe le 05/02/2026, cet agent est actuellement au grade de rédacteur.

Il est proposé de créer ce poste, et de le nommer au 15 juillet 2026, après la déclaration de vacances d'emploi obligatoire.

Après l'avis favorable de la commission personnel en date du 28 avril dernier, le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver

- **la création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (35h/35h) à compter du 15 juillet 2026**
- **Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent.**

2026-05-27 07 La proposition de création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Une réflexion sur le temps de travail du responsable de cuisine a été discutée lors de la commission du personnel du mardi 29 avril dernier.,

Compte-tenu :

- que les obligations en matière d'hygiène alimentaire sont de plus en plus exigeantes et importantes :
 - un meilleur suivi HACCP (méthode de suivi)
 - une meilleure traçabilité,
 - davantage de contrôles sur les préparations et le nettoyage,
- de la charge de travail réelle :
 - le volume des repas servis et les tâches annexes (livraison, stockage, nettoyage, préparation et gestion des déchets)
 - se rapprocher des objectifs de la loi EGalim (50% de produits locaux dont 20% de Bio) qui demandent davantage de temps de préparation, de gestion des approvisionnements et du suivi administratif.

Le chef de cuisine a également émis le souhait de passer à temps complet. Cette évolution favorise la fidélisation de l'agent et elle permet également de reconnaître l'investissement de l'agent dans le fonctionnement du restaurant scolaire.

Considérant ces différents éléments, M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'agent responsable de la cantine.

Son temps de travail passerait de 29h à 35h (*coût supplémentaire pour la commune : 742.09 €/mois*).

Il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet soit 35h/35h à la place de 29h/35h à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après l'avis favorable de la commission personnel en date du 28 avril dernier, le Conseil Municipal, unanime, décide que dans le cadre des nouvelles obligations liées à la restauration collective, notamment celles issues de la loi EGalim, il apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains du service du restaurant scolaire.

Le passage du poste de cuisinier à temps plein permettra d'améliorer la qualité des repas, le respect des normes sanitaires.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.

2026-05-27 08 Personnel : Pour information – le remplacement d'un agent à temps partiel

Pour information, le contrat de travail de l'aide cuisine se termine le 31/08/2026 (actuellement 18.5h/35h) : Il est proposé de renouveler ce contrat, actuellement indispensable pour la préparation des 150 repas journaliers. A titre informatif, la commission a émis un avis favorable.

Il est proposé d'établir un contrat de remplacement d'un agent, qui est à 90%, et ainsi de pouvoir conclure un contrat de 10% de 35h, soit de 3.5h/35h et de compléter ses heures par le paiement d'heures complémentaires, pour trois ans. **Le conseil municipal y est favorable.**

2026-05-27 09 Personnel : Pour information – le plan de formation des agents 2026

Présentation pour information du tableau du plan de formation 2026 des agents, validé le 5 mars dernier par le Comité social territorial du CSO 50.

2026-05-27 10 La demande de subvention pour le transport aux séances de piscine de l'école les St Pères de Ducey-les-Chéris

Monsieur le Maire lit le courrier reçu. Ce sujet a déjà été discuté défavorablement lors de la précédente mandature.

En effet, la commune participe déjà à ces frais pour les élèves de l'école de St Quentin sur le Homme.

Aussi, après délibération, les élus se prononcent à l'unanimité, contre la participation aux frais de transport à la piscine pour les 4 enfants scolarisés à l'école privée les St Pères de Ducey.

2026-05-27 11 Le renouvellement de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2026

Depuis juillet 2014, la commune a mis en place l'opération argent de poche pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Les jeunes effectuent 3 heures maximum par jour au prix de 5 euros de l'heure. BILAN 2025 : **Dates des missions dédiés aux jeunes : du 8 juillet au 30 août 2025**

Missions proposées : Services techniques : désherbage, propreté des points déchets....

Services administratifs : mise à jour des sommaires des registres des délibérations et des arrêtés, classement, urbanisme saisie de tableau excel

Services des écoles : ménage des espaces de l'école et de la cantine, rangement des classes

Nombre de jeunes ayant profité du dispositif : 1 fille et 3 garçons

Âge des bénéficiaires du projet : 2 de 16 ans et 2 de 17 ans

Dépenses réalisées :

Achats (consommables) : **30 €**

Communication : **0 €**

Charge de personnel : **0 €** Autres charges (rémunération/défraiement des jeunes) : **540 €**

Subvention versée : 450 € du conseil départemental dans le cadre de « Manche Ambition jeunes »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de reconduire l'opération « Argent de poche » pour l'année 2026 suivant les mêmes conditions que les années précédentes.

M. le Maire précise qu'il y a de moins en moins de candidats pour ce dispositif, ceci peut s'expliquer par une offre d'emplois saisonniers dans les restaurants et traiteurs situés à proximité de la commune.

2026-05-27 12 - Informations diverses

✦ **Invitation** à la conférence à l'église de St Quentin sur le Homme le vendredi 29 mai à 20h « Sur les chemins du Mt St Michel à travers les siècles » dans le cadre de Pierres en Lumières organisé par l'association Culture Loisirs et patrimoine

✦ **Le tournoi de football** : le samedi 6 juin **en semi-nocture**

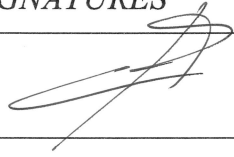

✦ **Team sud Manche** : Course cycliste le dimanche 21 juin

✦ **Invitation au Vernissage de l'expo photos extérieures préparée par l'association Culture Loisirs et patrimoine** le samedi 27 juin à 11h

✦ **Prochaines réunions :**

- La commission d'appel d'offres : programme de voirie 2026 – le lundi 29 juin 2026 à 17h30
- **Le conseil municipal est fixé au jeudi 2 juillet 2026 à 20h**

Séance levée à 21h40

<i>Conseil municipal du 27/05/2026</i>	<i>SIGNATURES</i>
<i>Stéphane GRALL Maire</i>	
<i>Jocelyne LEROUX Secrétaire</i>	

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2026-05-27 01	5.2	Fonctionnement assemblée	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23.04.26	
2026-05-27 02	5.2	Fonctionnement assemblée	Le règlement intérieur du Conseil municipal	
2026-05-27 03	5.3	Désignation des représentants	La désignation d'un correspondant défense	
2026-05-27 04	7.5	Subventions	Le projet de sécurisation du bourg : demande de subvention auprès du Département au titre des « amendes de police »	
2026-05-27 05	1.2	Contrat	La présentation de l'application mobile de communication des collectivités « Panneau Pocket »	
2026-05-27 06	4.1	Personnel	La proposition de création d'un poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe	
2026-05-27 07	4.1	Personnel	La proposition de création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet	
2026-05-27 08	4.1	Personnel	Pour information- Le remplacement d'un agent à temps partiel	
2026-05-27 09	4.1	Personnel	Pour information- Le plan de formation des agents 2026	
2026-05-27 10	7.5	Subventions	La demande de subvention pour le transport aux séances de piscine de l'école les St Pères de Ducey-les-chéris	
2026-05-27 11	9.1	Autres domaines de compétences	Le renouvellement de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2026	
2026-05-27 12	9.1	Autres domaines de compétences	Prochaines manifestations, réunions	